

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PÔLE
ACADÉMIQUE
DE BRUXELLES

2017



Introduction

Le Pôle académique de Bruxelles regroupe l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur francophones situées en Région de Bruxelles-Capitale. Composé de 47 établissements, il représente à ce titre la plus grande structure d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette association est l'un des cinq pôles académiques mis en place par le Décret du 7 novembre 2013 *définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études*. Au sein du Pôle académique, les différentes institutions s'engagent à travailler ensemble pour mener à bien les défis de l'enseignement supérieur en vue d'offrir des services de qualité aux étudiants.

Inauguré officiellement le 13 mars 2015, le Pôle académique de Bruxelles jouit d'un emplacement stratégique et attrayant au sein d'une ville internationale, cosmopolite et bilingue. Son but est de constituer un lieu de coopération et de concertation pour ses établissements d'enseignement supérieur. Il propose un éventail de formations diversifiées en mettant l'accent sur l'information, l'orientation, l'accès aux études ainsi que l'aide à la réussite. Il a pour mission principale d'encourager et de soutenir toutes les formes de synergies entre ses membres tout en promouvant et en assurant la cohérence de l'offre d'enseignement supérieur à Bruxelles.

Lors de la réalisation du plan stratégique du Pôle en 2014, cinq axes principaux ont été définis.

- 1) L'accès aux études et l'aide à la réussite
- 2) L'information et l'orientation des études
- 3) L'enseignement inclusif
- 4) Le partage des services et des infrastructures entre les institutions membres
- 5) L'internationalisation de l'enseignement supérieur bruxellois

Les trois premières lignes directrices ont été prioritairement mises en avant et font l'objet d'une attention plus particulière dans ce rapport.

Le Pôle académique de Bruxelles s'inscrit à plusieurs points de vue dans un contexte spécifique et singulier. Premier des cinq pôles en raison du nombre d'étudiants (plus de 86.000 en 2015), il s'insère dans l'environnement socio-économique et culturel d'une Région bruxelloise encore marquée par les attentats du 22 mars 2016. Cependant, au-delà de ces événements dramatiques et douloureux, d'autres phénomènes comme le décrochage, l'échec scolaire, l'inégalité ou encore la difficulté à trouver un emploi persistent. Dans une société en mutation constante, l'enseignement supérieur doit s'adapter afin de continuer à remplir ses missions et d'aider les étudiants à entrevoir l'avenir avec sérénité.

Afin de communiquer entre autres ses projets, ses actions et son bilan économique, le Pôle académique de Bruxelles, répondant à une obligation annuelle, a rédigé son rapport de l'année 2017. Sans aborder tous les thèmes de manière exhaustive, il présente les actions de l'année écoulée, notamment en matière institutionnelle, d'aide à la réussite, d'orientation des étudiants et de promotion des études. Il s'agit actuellement de sa troisième édition qui expose l'état d'avancement de l'asbl en révélant ses réalisations et ses projets actuels. Le document est consultable sur le site internet du Pôle (<http://www.poleacabruxelles.be/>).

Le premier chapitre décrit les instances du Pôle académique de Bruxelles ainsi que les grandes thématiques qui y ont été abordées en 2017. Un état de la situation du personnel est dressé. Une synthèse de l'analyse établie par l'association à la suite des attentats du 22 mars 2016 est incluse dans ce rapport. Enfin, le bilan financier de l'association conclut ce premier chapitre.

Le deuxième chapitre présente les projets mis en place par le Centre de didactique en matière d'accès aux études et d'aide à la réussite.

Les actions menées dans le cadre de l'information et de l'orientation des études sont détaillées au cours du troisième chapitre. Il sera notamment question du développement de la Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles ainsi que de la participation du Pôle aux salons SIEP.

Le quatrième chapitre aborde la mise en place de la communication transversale par le Pôle et les projets ayant trait à l'ensemble de ses structures (communication générale, collaboration avec l'ARES dans l'élaboration d'une base de données, etc.). Le renouvellement du site internet est également évoqué ainsi que d'autres actions.

Le cinquième chapitre est consacré à l'enseignement supérieur inclusif et aux initiatives de la Chambre thématique.

Le logement étudiant bruxellois, dont la compétence a été déléguée à la Plateforme logement étudiant, est débattu au cours du sixième chapitre.

Enfin, s'en remettant aux actions et aux projets développés au cours de l'année 2017, le rapport se conclut par les perspectives et les résolutions que le Pôle académique de Bruxelles mettra en œuvre dès l'année 2018.

Les co-Présidents du Pôle académique de Bruxelles tiennent à remercier les auteurs du présent rapport pour leur travail ainsi que leur implication dans la mise en œuvre et l'accomplissement des projets menés tout au long de l'année.

Bonne lecture à toutes et tous.

1. Cadre institutionnel

Ce premier chapitre expose les aspects institutionnels du Pôle académique de Bruxelles, créé en 2015, à la suite du Décret dit Paysage du 7 novembre 2013.

Sa structuration se découpe en quatre parties.

- 1) Les établissements membres : ancrage institutionnel
- 2) Les instances : fonctionnement des organes, nombre de rencontres et thématiques suivies
- 3) La gestion : répartition des pouvoirs et état de la situation du personnel
- 4) Le bilan financier : comptabilité du Pôle

1.1 Établissements membres du Pôle académique de Bruxelles

Constitué initialement de 47 institutions d'enseignement supérieur, le Pôle académique de Bruxelles représente plus de 86.000 étudiants (en 2015).

A la rentrée académique 2016-2017, la Haute Ecole Paul Henri-Spaak a fusionné avec la Haute Ecole de Bruxelles, donnant naissance à la Haute Ecole Bruxelles-Brabant (HE2B), réduisant ainsi à 46 le nombre d'établissements membres au 31 décembre 2016. Cependant, dans le courant de l'année 2017, l'Institut de Formation de Cadres pour le Développement (IFCAD) a introduit une demande d'admission, une première pour le Pôle académique de Bruxelles depuis son inauguration en mars 2015.

L'association, en date du 31 décembre 2017, est à nouveau composée de 47 établissements. Ils se répartissent de la manière suivante entre les différents types d'enseignement :

- 1) Trois universités
- 2) Huit hautes écoles
- 3) Huit écoles supérieures des arts
- 4) Vingt-huit établissements de promotion sociale

La composition complète est reprise en annexe 8.1.

1.2 Instances du Pôle académique de Bruxelles

Afin de remplir l'ensemble de ses missions, le Pôle académique de Bruxelles, à l'instar de toute asbl, est constitué de plusieurs instances.

1.2.1. *Assemblée générale*

L'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles est composée de tous les membres du Pôle issus des établissements d'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale (47 membres + 7 membres invités). Elle statue à la majorité simple. Chacun y est représenté par son autorité compétente ou par la personne déléguée par cette dernière, selon les procédures internes à chaque institution. Sa composition est détaillée en annexe 8.2.

Trois réunions sont planifiées annuellement. En 2017, elle s'est réunie le 17 mars, le 22 septembre et le 8 décembre.

Durant ces séances, conformément à l'article 14 des statuts du Pôle académique de Bruxelles, l'Assemblée générale a pris acte de la démission et a approuvé la nomination d'administrateurs. Cette instance a validé le rapport d'activités 2016, les comptes de l'année 2016 et le budget ajusté pour l'exercice 2017 ainsi que le budget prévisionnel 2018. Lors de la réunion du 22 septembre 2017, le représentant de l'Institut de Formation de Cadres pour le Développement a été accueilli par l'assemblée.

1.2.2. *Conseil d'administration*

Le Pôle académique de Bruxelles est administré par un Conseil d'administration composé de 30 personnes. L'article 10 de son règlement d'ordre intérieur précise la répartition des sièges au sein de chaque catégorie de membres.

- 1) Huit représentants des universités
- 2) Huit représentants des hautes écoles
- 3) Un représentant des écoles supérieures des arts
- 4) Un représentant des établissements de promotion sociale
- 5) Six représentants des étudiants
- 6) Six représentants du personnel

Quatre invités permanents font également partie du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles.

Sa composition est détaillée en annexe 8.3.

Le Conseil d'administration est compétent pour toutes les matières, à l'exclusion de celles qui relèvent explicitement de l'Assemblée générale. Durant l'année 2017, quatre séances se sont tenues : le 17 mars, le 4 juillet, le 22 septembre et le 8 décembre. Afin de promouvoir toutes formes de collaboration entre les institutions, diverses thématiques ont été évoquées, dont notamment les éléments ci-après.

- 1) La demande d'admission de l'Institut de Formation de Cadres pour le Développement

- 2) Le financement du projet de tutorat et de blocus encadré du Centre de didactique dans les établissements de promotion sociale
- 3) La création d'une Plateforme *information des études supérieures* au sein de la Cité des métiers de Bruxelles et l'engagement des *conseillers études supérieures*
- 4) L'établissement d'un inventaire chiffré et d'un rapport de synthèse de la situation concernant les inscriptions au sein des institutions du Pôle en vue de déterminer de manière précise leur baisse éventuelle suite aux attentats du 22 mars 2016
- 5) La participation du Pôle académique de Bruxelles au sein des salons SIEP pour l'année académique 2017-2018
- 6) Le maintien du partenariat entre la Plateforme logement étudiant et l'association
- 7) La révision de la charte graphique et du plan de communication du Pôle académique de Bruxelles
- 8) Le recrutement d'un chargé de mission à mi-temps pour l'axe information et orientation

1.2.3. **Bureau**

Conformément à l'article 27 des statuts du Pôle académique de Bruxelles, il est créé au sein du Conseil d'administration un Bureau composé des trois co-Présidents, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire ainsi que du Trésorier. Sa composition est détaillée en annexe 8.4. Les membres sont désignés pour une durée de deux ans. Par ailleurs, suite à la réunion du Bureau du 3 mars 2016, Philippe Emplit, Président du Comité d'accompagnement pour l'axe lié à l'accès aux études et l'aide à la réussite, et Corinne Duckstein, Présidente du Comité d'accompagnement pour l'axe lié à l'information et l'orientation, ont été désignés comme invités permanents afin d'alimenter le débat sur les questions liées à leur axe de travail.

Le Bureau prépare les dossiers du Conseil d'administration ainsi que de l'Assemblée générale. Durant l'année 2017, un régime de croisière a été adopté en ce qui concerne les séances. Quatre réunions ont eu lieu : le 23 février, le 15 juin, le 7 septembre et le 23 novembre.

1.2.4. **Chambre de l'enseignement supérieur inclusif**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) du Pôle académique de Bruxelles a été créée à la fin de l'année 2015. Elle est composée de représentants des universités, des hautes écoles et des écoles supérieures des arts. Les établissements de promotion sociale n'ont pas été associés car ils disposent d'un décret spécifique dans le domaine de l'enseignement inclusif. Cependant, un invité permanent a été désigné en mai 2017 par les établissements de promotion sociale pour siéger au sein de la ChESI. Des membres des organisations représentatives des étudiants participent également aux rencontres.

La composition est détaillée en annexe 8.5.

Les personnes suivantes y assurent une fonction prépondérante :

- 1) Nicole Bardaxoglou, Directrice-Présidente de la Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine, en qualité de Présidente
- 2) Julie Ravets, Assistante sociale à l’Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion, en qualité de Vice-Présidente

Nicole Bardaxoglou est également Présidente de la Commission de l’enseignement supérieur inclusif (CESI) de l’ARES, ce qui permet d’assurer un suivi et une cohérence des décisions.

Plus généralement, la Chambre de l’enseignement supérieur inclusif a pour vocation d’être un lieu d’échange des bonnes pratiques avec les représentants des établissements membres, notamment en répondant à toutes leurs questions et demandes. Cette instance est également un relais d’information en diffusant des renseignements spécifiques tels que les enquêtes et les modèles de documents réalisés par la Commission de l’enseignement supérieur inclusif (CESI) de l’ARES. Enfin, la ChESI remet à la CESI un rapport d’activités réalisé par année académique. Le rapport relatif à l’année académique 2016-2017 a été validé par le Conseil d’administration du Pôle académique de Bruxelles en date du 22 septembre 2017.

1.2.5. *Commission des bibliothèques*

Afin de traiter des questions relatives à l’inventaire des bibliothèques et à leur accès, le Bureau du Pôle académique de Bruxelles a souhaité créer une Commission des bibliothèques. Cette dernière a pour vocation d’être une plateforme de concertation pour le partage d’objectifs et de projets dans le cadre de la mise en œuvre du Décret dit Paysage.

Une de ses missions principales est de s’intéresser à la disponibilité et à l’accès des salles d’étude. Dans ce sens, le rôle de la Commission s’inscrit dans le partage de services collectifs et d’infrastructures, l’un des axes définis dans le plan stratégique du Pôle. Cette instance est composée d’un représentant de chaque université, haute école, école supérieure des arts ainsi que des établissements de promotion sociale qui possèdent de telles infrastructures.

La composition de cette instance consultative est détaillée en annexe 8.6.

En outre, deux organes existent dans le domaine.

- 1) La Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (BICfB).
- 2) La Commission des bibliothèques et services académiques collectifs (CBS) de l’ARES.

Afin de ne pas dédoubler le travail, une articulation avec la Commission des bibliothèques et services académiques collectifs (CBS) de l’ARES a été établie. En effet, cette dernière a défini, pendant un an, son périmètre d’action et a décidé de concentrer ses efforts dans le domaine des bibliothèques et des *learning centers*. Un inventaire des infrastructures existantes a notamment été dressé. Une convention collective relative à l’accès aux bibliothèques a également été instaurée en vue de rendre l’entrée gratuite aux étudiants et aux membres du personnel des institutions. Certaines restrictions ont toutefois été mises en place, particulièrement durant les périodes de blocus.

1.3 Gestion du Pôle académique de Bruxelles

La gestion du Pôle académique de Bruxelles est confiée au Conseil d'administration, épaulé par un Bureau. Deux chargés de mission et une personne assurant la coordination et le secrétariat des instances sont en place. Trois *conseillers études supérieures* ont été engagés par le Pôle afin de travailler au sein de la Cité des métiers de Bruxelles, faisant de la Plateforme d'information sur les études supérieures une réalité.

1.3.1. *Répartition des pouvoirs*

Le Conseil d'administration est co-présidé par les Recteurs des universités ainsi que par un Directeur-Président d'une haute école, qui ont le siège de leurs établissements en Région de Bruxelles-Capitale. Ce dernier est désigné, sur proposition des autorités des hautes écoles, par le Conseil d'administration.

Deux administrateurs sont également nommés en qualité de Vice-Présidents sur proposition respective des Directeurs des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale.

En outre, un Secrétaire est désigné parmi les directions des hautes écoles et un Trésorier est nommé par les administrateurs représentant l'ULB au Conseil d'administration, en leur sein.

Ensemble, ils constituent le Bureau du Pôle académique de Bruxelles. Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration du Pôle, leur désignation a lieu tous les deux ans.

Suite à la séance du Conseil d'administration du 22 septembre 2017, Brigitte Chanoine, dont le mandat prenait fin après un an, a été remplacée par Alexia Pasini, Directrice-Présidente de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant pour une durée d'un an également. A partir de l'année académique 2018-2019, un membre du CPEONS (Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné) relayera la co-présidence du Pôle en assumant un mandat de deux ans.

En date du 31 décembre 2017, les trois co-Présidents du Pôle académique de Bruxelles sont Yvon Englert, Pierre Jadoul et Alexia Pasini.

1.3.2. *Etat de la situation du personnel*

Quentin Pirlot remplit, à mi-temps, la fonction de secrétaire administratif du Pôle académique de Bruxelles. Ce dernier participe à toutes les réunions des organes du Pôle ainsi que des Comités d'accompagnement (CoDaC et CAIOR), ce qui garantit un meilleur suivi des informations et une transversalité dans la communication.

Outre l'aspect administratif, deux attachés, membres des Comités d'accompagnement, sont en charge de mener à bien les objectifs principaux du Pôle, tels que définis dans le plan stratégique.

- 1) Sylviane Bachy, responsable opérationnelle pour l'axe relatif à l'accès aux études et l'aide à la réussite (Centre de didactique).
- 2) Adriano Leite, chargé de communication et de l'information.

Véronique Vigneron, employée au Département de l'administration financière de l'ULB, assure le support au niveau de la comptabilité et du secrétariat social.

Au cours de sa séance du 22 septembre 2017, le Conseil d'administration du Pôle a validé la proposition formulée par le CAIOR d'ouvrir un poste de chargé de mission à mi-temps pour l'axe information et orientation, et ce pour une durée de deux ans, étant entendu qu'au-delà cette échéance, seul un financement extérieur, à rechercher, permettrait le renouvellement du poste. L'offre d'emploi a été publiée en novembre 2017 sur le site du Pôle académique et les réseaux sociaux et diffusée à l'ensemble des institutions membres. Le chargé de mission débutera sa fonction début 2018 et développera des projets en lien avec l'information et l'orientation, sous la supervision du CAIOR.

Par ailleurs, lors de la même réunion, le Conseil d'administration a approuvé le recrutement de deux *conseillers études supérieures* pour la mise en place de la Plateforme à la Cité des métiers. Grâce aux subventions octroyées par les Cabinets des Ministres Didier Gosuin et Rudi Vervoort, trois conseillers (représentant au total 2,5 ETP) ont pu être engagés à la suite des entretiens de sélection organisés le 15 novembre 2017. Engagés par le Pôle académique de Bruxelles, leurs missions se déroulent exclusivement au sein de la Cité des métiers. Ainsi, Céline Bonnet, Jennifer Wellens et Clément Vandenberghe ont débuté leur contrat le 8 décembre 2017.

1.4 Rapport de synthèse suite aux attentats du 22 mars 2016

Les attentats terroristes qui ont frappé Bruxelles le 22 mars 2016 ont fortement écorné l'image de la capitale, au point peut-être de perdre en attractivité auprès des touristes, des entreprises ou encore des étudiants. Par conséquent, les attentats pouvaient avoir eu un impact sur les inscriptions des étudiants dans les établissements du Pôle académique de Bruxelles. C'est pourquoi, dans ce contexte particulier, le Conseil d'administration du Pôle a souhaité, en sa séance du 23 septembre 2016, établir un inventaire chiffré de la situation.

L'interrogation de base était d'évaluer si les attentats avaient eu une conséquence directe sur la baisse éventuelle des inscriptions au sein des institutions du Pôle durant l'année académique 2016-2017. Des mesures spécifiques pouvaient, le cas échéant, être envisagées ou sollicitées pour pallier cette diminution, comme une demande de subsides.

Afin de faciliter le relevé des données, les établissements ont été invités à fournir les informations sur le nombre d'inscriptions au cycle de bachelier et de master au 31 octobre 2016.

L'étude porte sur une période de trois ans, allant de l'année académique 2014-2015 à l'année 2016-2017.

Les renseignements étaient répartis comme suit.

- Etudiants de nationalité belge
- Etudiants des autres nationalités
- Etudiants *Erasmus in*

L'analyse a été réalisée par type d'enseignement afin de garantir l'anonymat des résultats. Un rapport de synthèse et des graphiques ont été réalisés afin de rendre accessible un ensemble de données. Pour la majorité des institutions, les chiffres des inscriptions sont globalement stables par rapport aux années précédentes, aucune chute drastique des inscriptions n'est enregistrée.

Dès lors, les membres du Bureau du Pôle académique, réunis le 23 février 2017, ont estimé que les chiffres analysés ne montraient pas une forte diminution des inscriptions, du moins l'ampleur ne paraissait pas significative. La tendance naturelle devrait certainement amener une croissance du nombre d'étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement bruxelloises. Toutefois, ce mouvement est difficilement démontrable et requerrait beaucoup de moyens et d'efforts, sans doute en vain. Le dossier a été porté à l'ordre du jour du Conseil d'administration du Pôle le 17 mars 2017, soit presque un an après les attentats. En l'absence d'argumentaire solide, les administrateurs ont marqué leur accord pour ne pas entamer les démarches utiles visant l'octroi d'un financement additionnel auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.5 Bilan financier

Le budget ajusté de l'année 2017, détaillé à l'annexe 8.7, a été approuvé le 8 décembre 2017 par le Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée générale du Pôle. Plusieurs ajustements ont été réalisés par rapport au budget initial exposé lors de l'Assemblée générale du Pôle du 9 décembre 2016.

Les rubriques sont détaillées comme suit.

Recettes

1) Allocation 2017

L'allocation octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles a été indexée de 800 euros, ce qui porte le montant total à 261.800 euros.

Dépenses

2) Secrétariat

La ligne budgétaire *personnel (0,5 ETP)* est de 20.000 euros (diminution de 9.000 euros par rapport au budget initial suite au changement de secrétaire) tandis que celle de *fonctionnement* reste à 10.000 euros. Les frais liés à la maintenance du site internet se maintiennent à hauteur de 5.700 euros.

3) Comptabilité et secrétariat social

La charge de travail (0,25 ETP) représente un coût de 18.000 euros.

4) Axe accès aux études et aide à la réussite

Le budget consacré aux projets est de 38.917 euros suite au report du solde de l'exercice 2016 d'un montant de 23.917 euros, qui s'ajoute à l'enveloppe annuelle de 15.000 euros.

5) Chargé de communication

Le chargé de communication a travaillé à temps plein durant l'année 2017. A l'instar de la chargée de mission pour l'axe accès aux études et aide à la réussite, il dispose également d'une ligne budgétaire de 15.000 euros pour la mise en place de projets. De plus, un budget de 15.000 euros est prévu pour l'organisation des salons SIEP.

6) Plateforme logement étudiant

Un subside de 15.000 euros a été octroyé à la Plateforme logement étudiant.

7) Chambre de l'enseignement supérieur inclusif

Une somme de 5.000 euros a été allouée à la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle en vue de l'organisation d'une journée d'étude qui s'est tenue le 10 février 2017.

En conclusion, le résultat de l'exercice 2017 est négatif de 35.317 euros. Ce montant sera pris en charge par le report du solde cumulé de l'année 2016 s'élevant à 313.422 euros, ce qui le réduit à 278.105 euros, correspondant à une année de fonctionnement. Pour rappel, au mois de décembre 2014, un montant de 175.000 euros avait été alloué tardivement au Pôle par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui explique le boni cumulé élevé.

2. Centre de didactique de l'enseignement supérieur

Le Centre de didactique de l'enseignement supérieur a pour mission, en vertu de l'article 148 du Décret dit Paysage, de conseiller, former et encadrer les enseignants principalement en charge d'étudiants de première année ainsi que de mettre en place des mesures dans le domaine de l'aide à la réussite.

Afin d'atteindre ces objectifs, deux axes sont déclinés : apprentissage et enseignement.

Pour le premier, une série d'actions sont proposées, visant différentes périodes telles que la fin de l'enseignement secondaire, les moments de transition (de l'école secondaire vers les études supérieures), le parcours dans l'enseignement supérieur ainsi que les échecs et / ou les abandons. Une attention particulière est apportée aux types d'aide pour favoriser la réussite : disciplinaire, pédagogique, métacognitive, langagière ou technologique.

Pour le second, les activités concernent les dispositifs d'enseignement, la formation des enseignants et la constitution de lieux de partage de pratiques. L'ensemble des mesures mises en place permet de développer des méthodes didactiques innovantes et ciblées.

La mise en œuvre de ces objectifs est assurée par la chargée de mission Sylviane Bachy.

La structuration de ce chapitre est découpée en deux parties.

- 1) Le Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite et les thématiques que cette instance a abordées tout au long de l'année
- 2) Les activités réalisées en 2017

2.1 Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite (CoDaC)

Pour renforcer la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite, un Comité d'accompagnement (CoDaC) a été créé par le Bureau du Pôle académique de Bruxelles du 12 mai 2015. Il est composé d'un représentant de chaque type d'enseignement, à l'exception de l'artistique. Sa composition est détaillée en annexe 8.8. La présidence du Comité est assurée par Philippe Emplit, Directeur du Département de support à l'enseignement et aux apprentissages de l'ULB.

Ce groupe de travail échange dans un esprit constructif sur la base de l'expérience de ses membres. Il assure également le suivi des projets de la chargée de mission, Sylviane Bachy, dont l'objectif principal est de coordonner le Centre de didactique de l'enseignement supérieur. Il émet des avis concernant les analyses effectuées, les dispositifs d'aide à la réussite ainsi que la mise en place d'activités communes.

Durant l'année 2017, cinq réunions se sont tenues (les 9 février, 23 mars, 4 mai, 11 septembre et 9 novembre) et ont permis d'aborder, entre autres, les thématiques suivantes :

- 1) Projet sur les stratégies volitionnelles pour soutenir la mise au travail et la persévérance des étudiants
- 2) Poursuite du projet de tutorat dans les écoles supérieures des arts
- 3) Activités d'aide à la réussite au sein des établissements de promotion sociale (tutorat, blocus encadré, formation en ligne sur les méthodes de travail, etc.)
- 4) Développement de l'utilisation de l'outil des « 7 profils d'apprentissage » dans les hautes écoles
- 5) Organisation de la deuxième journée scientifique relative à l'approche-programme
- 6) Recherche de financements extérieurs
- 7) Participation à des groupes de recherche et de partage ainsi qu'à des colloques
- 8) Elaboration d'un référentiel de compétences pour les personnes en charge des services d'aide à la réussite
- 9) Mise en place de formations, de groupes de partage et d'observations par les pairs pour l'enseignement spécifique au BLOC1 à l'université

2.2 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite

En 2017, onze projets ont été menés dans le domaine de l'aide à la réussite.

2.2.1. *Poursuite du tutorat dans les écoles supérieures des arts*

Suite au succès de l'initiative en 2016, le tutorat s'est poursuivi dans les écoles supérieures des arts. Il a été mis en place en 2017 de février à décembre et a permis de couvrir un total de 1.126 heures d'aide spécifique dans sept établissements participants. Les demandes ont presque été doublées par rapport à l'année précédente. Un représentant local a pu être désigné dans chaque institution et servir de personne-relais avec la chargée de mission, Sylviane Bachy. Les retours des établissements, tant des tuteurs, des demandeurs que des responsables académiques, ont été très positifs. De plus, chaque institution a pu adapter le dispositif en fonction du nombre de demandeurs et / ou de tuteurs. Un rapport d'évaluation a été réalisé par la suite.

La mise en place de cette initiative a été possible grâce au financement du Pôle académique et d'un subside octroyé par la Fondation Reine Mathilde.

2.2.2. *Formation aux « 7 profils d'apprentissage » dans les hautes écoles*

Le projet a démarré en 2016, à l'initiative du Groupe de partage de pratiques dans les hautes écoles dénommé « BruxSar », par une phase exploratoire de l'outil « 7 profils d'apprentissage » en vue de familiariser et de former les acteurs à son usage. Cet instrument est un test en ligne destiné aux apprenants (quel que soit l'âge), aux enseignants, aux formateurs et aux responsables d'établissement. Il vise à identifier les profils d'identité, de motivation et de compréhension. Chaque type de profil est décliné par des caractéristiques qui peuvent dominer dans le rapport à l'apprentissage.

En 2016, la moitié du budget a permis de soutenir la formation des acteurs et la mise en place d'un protocole d'évaluation de l'outil. Malgré certaines critiques rencontrées par rapport à l'outil initial, près de 80 % des étudiants testés se reconnaissent dans les résultats obtenus et peuvent en tirer avantage pour la réussite de leur année. Le projet permet ainsi de développer une communauté de partage de connaissances.

En 2017, la deuxième moitié du budget a permis l'achat de 3.500 tests qui ont été répartis sur huit établissements du Pôle. Un groupe de travail a préparé plusieurs questionnaires pour accompagner la passation des tests en ligne. Ils ont été rédigés en fonction des publics cibles (futurs étudiants, étudiants du supérieur, étudiants en difficulté, enseignants, etc.). Le groupe a également rédigé des fiches de conseil en fonction des différents profils à destination des responsables des services d'aide à la réussite. Enfin, lors des différentes rencontres de travail, le groupe a échangé sur ses pratiques.

Les institutions désirant profiter de cet outil ont été informées par le biais du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du Pôle.

2.2.3. *Quatre projets dans les établissements de promotion sociale*

Plusieurs projets ont été mis en place à l'attention des établissements de promotion sociale.

a) Méthode de travail en ligne (e-learning)

La formation a débuté en novembre 2017 pour une première édition qui a rassemblé plus de 70 étudiants, dépassant les prévisions attendues. Une deuxième session a été planifiée dès le mois de février 2018. En raison du succès, une troisième session pourrait être organisée par l'établissement de référence, l'IEPSCF d'Uccle. Le Pôle académique de Bruxelles a financé les frais d'inscription des participants. La formation, ouverte et gratuite à l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur bruxellois, se déroule essentiellement en ligne, via la plateforme *Moodle*, avec quatre séances en présentiel le samedi matin. Divisée en plusieurs modules, l'initiative vise à informer sur des aspects généraux mais propres à l'enseignement supérieur : la prise de notes, la recherche bibliographique, la rédaction d'une synthèse ou d'un résumé, l'utilisation d'outils partagés, etc. Un tuteur supervise les travaux des étudiants participants et organise des entretiens de suivi via *Skype*. Les étudiants élaborent un portfolio dans lequel ils collectent les preuves de leur apprentissage.

b) Projet de tutorat

Trois établissements sont concernés par le projet de tutorat : l'Institut technique supérieur Cardinal Mercier, le Centre d'études supérieures d'Optométrie appliquée (CESOA) et l'Institut de formation de cadres pour le développement (IFCAD) collaborant avec l'IEPSCF d'Evere-Laeken-Anderlecht.

c) Formation des étudiants internationaux

L'initiative est portée par deux établissements : l'IFCAD et l'IEPSCF d'Evere-Laeken-Anderlecht. La formation, destinée à des étudiants étrangers et des réfugiés politiques, n'a pas encore démarré et se déroulera durant l'année 2018.

d) Blocus encadrés

L'objectif poursuivi au sein de l'Institut technique supérieur Cardinal Mercier est de permettre l'ouverture de l'établissement et d'offrir un encadrement pédagogique pendant les congés : une semaine pendant les vacances de fin d'année et une pendant les vacances de printemps. Lors du blocus encadré de Noël (décembre 2017), plus de 40 étudiants issus de différentes institutions ont participé gratuitement aux cinq journées proposées de 12 à 21 heures. Le Directeur de l'établissement relève une très bonne ambiance générale, très studieuse. Par ailleurs, le nombre de participants était adéquat dans l'optique d'une gestion efficiente des pauses. Certains étudiants ont bénéficié de cours de mathématiques et de physique, profitant ainsi de la présence de professeurs disposant de compétences dans le domaine. Certaines activités ont été organisées en groupe, d'autres à la demande des étudiants et ceci sur la base de questions-réponses.

2.2.4. *Aides spécifiques aux étudiants pour soutenir leur mise au travail et le maintien de leur effort*

Le projet vise à développer des activités pour soutenir la mise au travail et la persévérance des étudiants. Il s'est poursuivi et a obtenu des résultats encourageants durant l'année 2017. Plusieurs articles ont été rédigés afin de présenter les conclusions du Groupe de travail dénommé AdAPTE (<http://www.adapte.be/>) dans lequel Sylviane Bachy y collabore.

Différents ateliers ont été animés par la responsable opérationnelle (en haute école et en promotion sociale) pour amener les étudiants à prendre conscience des stratégies volitionnelles qu'ils utilisent pour se mettre au travail et y rester. Une nouvelle thématique sera envisagée par le groupe AdAPTE pour l'année 2018.

2.2.5. *Organisation d'une deuxième journée scientifique relative à l'approche-programme*

La deuxième journée scientifique du Centre de didactique, intitulée « *Comment les conceptions personnelles des enseignants influencent-elles le travail en équipe pédagogique ? En chemin vers l'approche-programme dans l'enseignement supérieur* », s'est tenue le 7 décembre 2017 à l'ULB. En suivi de la première journée d'étude consacrée aux unités d'enseignement, le concept de l'approche-programme a été mis en évidence à travers cet événement, favorisant entre autres la visibilité du Pôle. La question principale soulevée par cette thématique concerne l'importance de bien se connaître en tant qu'enseignant pour saisir toutes les influences possibles sur la pratique pédagogique et les stratégies mises en œuvre.

Plusieurs orateurs ont été sollicités : Emmanuel Sylvestre, Geneviève Halleux, Arlette Vanwinkel, Jean-Louis Dufays et Denis Berthiaume. Un comité d'organisation composé de Sylviane Bachy, Philippe Emplit, Karine Dejean, Geneviève Halleux, Arlette Vanwinkel, Cécile Dujardin, Manon Ledune, Evi Belsack et Pascale Schellens a été créé afin de piloter le projet.

La journée a été divisée en plusieurs étapes :

- 1) Des conférences plénières le matin avec comme fil rouge *l'individu vers le collégial*
- 2) Un forum pédagogique avec des responsables de programme, des conseillers, des étudiants et des enseignants dans l'après-midi. La discussion a été animée autour de 15 posters mis en forme par Adriano Leite
- 3) Une séance de conclusion présentée par Jean-Louis Dufays.

Le nombre des participants est en hausse par rapport à l'édition organisée en 2016. Au total, 183 inscriptions ont été enregistrées (51 % des participants sont issus des hautes écoles, 16 % des universités, 16 % des établissements de promotion sociale, 9 % des écoles supérieures des arts et 8% d'autres organismes tels que la Fédération Wallonie-Bruxelles). Notons que 12 % des participants étaient issus d'établissements d'enseignement supérieur d'autres régions ou appartenant à d'autres organismes.

Enfin, le FRS-FNRS a soutenu financièrement l'initiative.

2.2.6. *Accompagnement pédagogique des enseignants des hautes écoles de Bruxelles et du Hainaut*

Le projet s'inscrit dans le cadre du groupe de partage CAP Bruxelles-Hainaut. Deux *workshops* ont eu lieu, à Bruxelles le 27 avril 2017 et à Mons le 7 novembre 2017, afin de réfléchir sur le concept d'accompagnement pédagogique des enseignants de l'enseignement supérieur dans les hautes écoles. L'objectif du groupe est d'examiner les termes de l'accompagnement afin de définir les missions d'un conseiller pédagogique (hors contexte universitaire) et de développer ce service au sein des hautes écoles qui ont des spécificités propres (formation CAPAES obligatoire, programmes d'études professionnalisant, enseignants de différents niveaux d'études et/ou à temps partiel, etc.). A ce niveau, le système diffère du monde universitaire qui s'est doté depuis le début des années 2000 de conseillers pédagogiques.

2.2.7. *Formation des enseignants du BLOC1 dans les universités*

Quatre dispositifs dédiés à soutenir l'enseignement spécifique en BLOC1 ont été initiés :

- 1) La création d'un cycle de formations communes aux trois universités du Pôle (UCL, ULB et USL-B)
- 2) La tenue de séminaires de partage de pratiques organisés en interne
- 3) La mutualisation d'outils utilisés par les Services d'aide à la réussite

- 4) L'observation par les pairs organisée en interne.

Le projet se tiendra principalement dans le courant de l'année 2018.

2.2.8. *Création d'un référentiel de compétences des responsables des services d'aide à la réussite*

Avec l'aide d'un groupe de travail, Sylviane Bachy a réalisé une description des fonctions et des compétences des personnes en charge de l'aide à la réussite dans l'enseignement supérieur. Le référentiel a été validé par les hautes écoles et a été soumis aux universités et aux écoles supérieures des arts. Le document, pouvant servir d'outil de développement professionnel, est disponible sur le site du Pôle académique de Bruxelles.

3. Information sur les études et l'aide à l'orientation

Parmi ses axes prioritaires, le Pôle académique de Bruxelles a pour mission d'assurer l'information et l'orientation des étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur au sujet des diverses études et formations dispensées par ses établissements membres.

Dans ce cadre, des mesures sont mises en œuvre afin de mutualiser les pratiques et de proposer des outils aux partenaires. En effet, il est essentiel de fournir des services en animant des activités répondant à des besoins spécifiques.

La structure de ce chapitre est découpée en trois parties :

- 1) Le Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études : missions, nombre de réunions et projets poursuivis
- 2) La participation aux salons d'information sur les études (SIEP)
- 3) La Plateforme *information sur les études supérieures* à la Cité des métiers de Bruxelles : but du projet, services offerts et perspectives futures.

La réalisation des objectifs liés à l'information a été assurée en 2017 par Adriano Leite, rejoint en fin d'année par Céline Bonnet, Jennifer Wellens et Clément Vandenberghe, qui ont été engagés par le Pôle pour offrir un service de première ligne au sein de la Cité des métiers. Corinne Duckstein, en qualité de chef de projet, a largement collaboré à la mise en place de cette équipe et au développement de la Plateforme d'information.

Plusieurs actions ont été menées, visant prioritairement, à promouvoir les études supérieures à Bruxelles. Elles ont pour but de construire une image cohérente de la capitale comme plus grande ville étudiante de Belgique (plus de 100.000 étudiants). Ces actions impliquent par ailleurs la mise en place de nouveaux outils de communication, développés par le chargé de communication, Adriano Leite, en concertation avec le Comité d'accompagnement. Poursuivant cet objectif, certaines actions sont menées en collaboration avec la Plateforme logement étudiant.

Pour rappel, Adriano Leite travaille pour le Pôle académique depuis juin 2016 en qualité de Chargé de communication afin de suppléer Anne Verriest, chargée de mission de l'axe information et orientation. La démission de cette dernière a conduit le Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR) à déterminer le type de profil souhaité pour les missions à venir pour pourvoir à son remplacement. Compte tenu de l'importance de la charge de travail liée à la communication, ainsi que son caractère pérenne et stratégique, et en parallèle de la création du projet de Plateforme d'information à la Cité des métiers, Adriano Leite a été stabilisé dans l'axe de travail relatif à la communication.

A partir du début de l'année 2018, l'engagement d'un nouveau chargé de mission pour l'axe information et orientation permettra de renforcer l'axe stratégique et de développer davantage de projets en lien avec la thématique.

3.1 Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR)

La réalisation d'actions dans le domaine de l'information et de l'orientation des études s'appuie sur l'expertise du Comité d'accompagnement dénommé CAIOR. Chaque type d'enseignement y est représenté. Sa composition est détaillée en annexe 8.9. Ses réflexions portent sur les questions relatives à l'information sur les études et à l'orientation ainsi que sur la communication du Pôle. Cette instance est également chargée d'apporter ses compétences aux personnes recrutées afin de les aider à mettre en œuvre les missions énoncées dans le plan stratégique en matière d'information et d'orientation des études. Créé par le Bureau du 12 mai 2015, son travail s'appuie sur les lignes directrices qui suivent.

- 1) Participer à la définition, à la réalisation et à la visibilité des activités en matière de communication, d'information et d'orientation sur les études
- 2) Faciliter leur mise en œuvre au sein des établissements du Pôle
- 3) Assurer l'échange de bonnes pratiques

Durant l'année 2017, sous la présidence de Corinne Duckstein, responsable du Service InfOR-Etudes à l'ULB, le CAIOR s'est réuni six fois (les 13 janvier, 21 février, 22 juin, 31 août, 25 octobre et 20 décembre). Il a notamment soutenu les projets évoqués ci-après.

- 1) Participation aux salons SIEP à Bruxelles et en Wallonie
- 2) Actualisation de l'offre d'enseignement sur le site du Pôle
- 3) Contribution au projet HOPS, la base de données unique de l'ARES
- 4) Conception et mise en œuvre du projet de création d'une Plateforme *information sur les études supérieures* au sein de la Cité des métiers de Bruxelles
- 5) Recrutement de trois *conseillers études supérieures* pour la Plateforme information sur les études supérieures à la Cité des métiers
- 6) Recrutement d'un chargé de mission en information et orientation
- 7) Révision du plan de communication et de la charte graphique du Pôle
- 8) Actions diverses dans le domaine de la communication transversale

3.2 Participation aux salons d'information sur les études (SIEP)

Suite à la participation au salon de Bruxelles en novembre 2016 et conformément à son plan d'action, le Pôle académique de Bruxelles a décidé de tenir un stand lors de quatre salons d'information sur les études et les professions organisés par le SIEP, qui se sont tenus durant l'année 2017 à Charleroi, Tournai, Namur et Liège.

L'objectif est d'y promouvoir les 47 institutions d'enseignement supérieur membres du Pôle, leur offre de formations ainsi que le logement à Bruxelles, en partenariat avec la Plateforme logement étudiant. La communication est basée sur le message « *Vivre et étudier à Bruxelles* ». Une première ligne d'information est ainsi offerte au public, lui permettant de s'orienter vers les établissements proposant les études recherchées et de prendre connaissance du rôle du Pôle académique sur la scène de l'enseignement supérieur bruxellois. Les salons sont aussi une occasion de faire la promotion des outils en ligne, notamment du moteur de recherche de formations et d'institutions du Pôle.

Par ailleurs, une courte animation a été élaborée proposant aux étudiants d'inscrire leurs idées et leurs suggestions sur un mur d'expression de 8 m², installé dans le stand, intitulé « *Etudier et koter à Bruxelles, c'est...* » (ou « *je l'imagine comme cela...* »).

Suite au succès de cette première participation, le Conseil d'administration du Pôle, réuni le 4 juillet 2017, a décidé de renouveler l'expérience pour le salon de Bruxelles en novembre 2017 ainsi que les salons de Tournai, la Louvière, Namur et Liège en 2018. Une augmentation de 33 % du nombre de visiteurs a été enregistrée lors du salon de Bruxelles, en novembre 2017. Un budget de 15.000 euros est prévu par le Pôle académique pour l'organisation des cinq salons durant l'année académique 2017-2018.

En vue de la participation aux salons de novembre 2017 à Bruxelles et des salons régionaux de 2018, une série d'outils ont été mis en place, citons-en trois :

a) Actualisation de la base données du Pôle

En ce qui concerne l'offre d'enseignement sur le site du Pôle académique de Bruxelles pour l'année académique 2017-2018, une mise à jour de la base de données a été réalisée. Cette initiative permet d'offrir au public et aux visiteurs des salons, une information actualisée des formations et des 47 institutions d'enseignement supérieur membres.

b) Vidéo « étudier et koter à Bruxelles »

Pour les salons 2017-2018, une vidéo a été réalisée avec pour objectif de promouvoir les études et le logement à Bruxelles. À travers le regard d'un étudiant à la recherche d'une formation et d'un kot à Bruxelles, la vidéo a été diffusée sur les réseaux sociaux et en boucle lors des salons. La production, réalisée à l'occasion des salons SIEP, s'élève à un coût de 3.300 euros, montant pris en charge par la PLE, partenaire du Pôle.

c) Catalogue SIEP

Un insert promotionnel a été publié dans les catalogues des salons afin d'informer de la présence du Pôle et d'inviter les visiteurs à rencontrer les équipes sur place.

Adriano Leite a coordonné la répartition de l'équipe présente sur le stand, en incluant des étudiants jobistes issus de différentes institutions du Pôle et formés au rôle d'informateur de première ligne.

3.3 Création d'une Plateforme *information études supérieures* à la Cité des métiers de Bruxelles

L'année 2017 a vu la concrétisation d'un des grands projets du Pôle académique, coordonné par le CAIOR : la création de la Plateforme *information sur les études supérieures* au sein de la Cité des métiers de Bruxelles. Initié en 2016, il a nécessité un long travail en amont, des concertations, des prises de contact avec plusieurs partenaires, dont Actiris, et des demandes de financement extérieur auprès des pouvoirs publics. Afin de le mener à bien et d'assurer par la suite la supervision de l'équipe, Corinne Duckstein, présidente du CAIOR et porteuse du projet depuis 2016, a été désignée chef de projet lors du Conseil d'administration du Pôle du 17 mars 2017.

Vitrine de l'enseignement supérieur à Bruxelles, la Plateforme d'information permettra de répondre aux objectifs fixés par l'axe sur l'information et l'orientation des études. Les *conseillers études supérieures*, au sein de la Cité des métiers de Bruxelles, auront pour mission l'orientation et l'information sur les études supérieures dans un rôle de conseil de première ligne. Ils travailleront en concertation avec les services d'information et d'orientation des institutions du Pôle, qui continueront à exercer leurs missions dans un rôle de seconde ligne.

Les services et activités dispensés par les conseillers au sein de la Cité des métiers porteront principalement sur trois axes :

- L'information sur l'offre d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, complétée par une information sur les services offerts et les infrastructures des 47 établissements membres du Pôle académique de Bruxelles
- Une aide au choix d'études
- La sensibilisation aux études supérieures et aux conditions d'accès, notamment auprès d'un public qui n'envisage à priori pas de poursuivre des études.

Leurs activités, portant sur ces trois axes, consisteront notamment à :

- Offrir des entretiens individuels
- Organiser des activités collectives
- Contribuer à nourrir l'espace documentaire.

Etant pleinement intégrés à la Cité des métiers, ces *conseillers études supérieures* vont également développer des collaborations et des synergies avec les autres partenaires : acteurs bruxellois de l'emploi (Actiris), de la formation (Bruxelles Formation) ou encore de l'enseignement secondaire, afin de mettre en œuvre des coopérations et des actions communes répondant aux besoins actuels et spécifiques de la population.

Les axes méthodologiques du travail des conseillers ainsi que les propositions d'activités seront discutés au sein du CAIOR.

Afin de financer le projet, un montant de 100.000 euros a été octroyé par le Cabinet de Didier Gosuin, Ministre bruxellois de l'emploi, de l'économie, de la formation professionnelle et de la santé, grâce à la signature d'une convention liant le Pôle et Actiris. Ce financement a été accordé pour une durée de 12 mois. En vue de bénéficier de moyens financiers complémentaires nécessaires au lancement et à la pérennisation du projet, le Cabinet du Ministre-Président Rudi Vervoort a été sollicité. Ce dernier a accepté d'apporter le complément nécessaire, grâce à une subvention de 63.000 euros.

Suite à ces financements, le recrutement de trois *conseillers études supérieures* (représentant au total 2,5 ETP) a pu être assuré. Après la validation du Bureau du Pôle et suite aux modalités de sélection entreprises par les membres du CAIOR, trois candidats ont été retenus : Jennifer Wellens, Céline Bonnet et Clément Vandenberghe. Catherine Kinet, Directrice de la Cité des métiers, a également participé au processus de sélection.

Les trois conseillers ont débuté leur mission le 8 décembre 2017 par une visite à la Cité des métiers de Paris – la Villette afin de prendre connaissance du mode de fonctionnement de cette structure et de s'en inspirer pour leur travail. Ils ont par la suite bénéficié d'une formation d'une semaine au sein de la Cité des métiers de Bruxelles. Depuis, ils se sont familiarisés avec leur nouvel environnement en rencontrant les autres acteurs de la Cité des métiers, ils ont pris connaissance des rôles et missions du Pôle et ont également préparé leurs actions et leur champ d'expertise grâce à des réunions hebdomadaires avec Corinne Duckstein.

4. Communication

La stratégie de communication du Pôle ayant une portée transversale, elle vise à mettre en valeur toutes les activités menées selon les différents axes d'action de l'association : l'information et l'orientation, l'aide à la réussite, le logement mais également l'enseignement inclusif.

Avec le soutien du CAIOR, le chargé de communication, Adriano Leite, a travaillé sur plusieurs projets concernant l'ensemble des acteurs du Pôle académique.

4.1 Actions menées dans le domaine de la communication transversale

Diverses actions ont été menées en termes de communication transversale durant l'année 2017.

4.1.1 *Contribution au projet HOPS piloté par l'ARES*

Au cours de l'année 2016, les représentants des Pôles académiques avaient rencontré l'ARES et plusieurs membres de sa Commission de l'information sur les études (CIE) afin d'évoquer leur volonté de rationaliser l'alimentation des moteurs de recherche des uns et des autres par la mise en place d'une base de données unique en Fédération Wallonie-Bruxelles. A cette fin, une réunion a eu lieu le 23 juin 2017, visant à définir les modalités de participation au projet, suivie d'une deuxième réunion de travail le 19 octobre 2017. Le projet, dénommé *E-Paysage*, se décline sous les aspects suivant :

- Une base de données regroupant une série d'informations sur les étudiants, les établissements, etc.
- Un catalogue baptisé HOPS (Habitations et offre programmée d'enseignement supérieur) contenant des informations sur les formations, les passerelles, les modalités de l'habilitation, les programmes d'études, etc. Certaines informations de ce catalogue seront disponibles grâce au développement d'une interface public (mesetudes.be)

Pour générer des résultats de recherche qualitatifs, il était nécessaire d'attacher à chaque cursus une série de mots-clés pertinents ne figurant pas dans l'intitulé du grade académique. Il a été convenu alors que les Pôles prendraient en charge la centralisation de trois suggestions de mots-clés pour leurs institutions membres et pour les cursus qui les concernent.

La création de cette base de données par l'ARES permettra ensuite une extraction des renseignements afin de mettre à jour le catalogue de formations sur le site du Pôle académique de Bruxelles. Cette possibilité sera envisageable à partir de l'année 2018.

4.1.2 *Projet de remaniement du site web du Pôle*

Le site internet du Pôle académique de Bruxelles a été mis en ligne le 15 février 2016 (<http://www.poleacabruxelles.be/>) avec pour rubriques principales la liste des institutions, la liste des études, l'aide à l'orientation et le Centre de didactique. Un espace agenda a également

été prévu ainsi qu'un espace intranet, donnant accès aux décisions des instances et aux procès-verbaux pour les membres de l'association.

En vue d'améliorer la stratégie de communication du Pôle, Adriano Leite a réalisé une analyse des méthodes et des outils de communication d'entités comparables en Belgique et à l'étranger. Cette analyse a permis d'établir un diagnostic afin de faire ressortir les points importants à développer dans la stratégie de communication du Pôle académique de Bruxelles. Les objectifs sont multiples comme la mise en valeur des établissements membres, le renforcement de l'identité conceptuelle et graphique, le développement de l'axe numérique ou encore l'utilisation des réseaux sociaux.

Suite à cette analyse, un projet de remaniement du site internet du Pôle a été lancé en 2017, avec le prestataire développeur du site, la société *Alys*. Dans une première phase du projet, l'arborescence du site internet a été analysée afin de faciliter l'accès au vaste contenu en ligne visant les différents publics cibles. Dans une deuxième phase, une nouvelle page d'accueil sera créée, ce qui permettra de rendre le site plus facile d'emploi et plus dynamique, en incluant par ailleurs des couleurs et des pictogrammes prévus dans la charte graphique du Pôle. La nouvelle interface permettra également aux utilisateurs de se connecter aisément via leur smartphone et de bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités.

4.1.3 *Evènements du Pôle académique*

Un suivi en communication a été apporté lors des deux événements majeurs qui ont eu lieu en 2017 :

- La première journée d'étude organisée par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles, qui s'est tenue le vendredi 10 février 2017
- La deuxième journée scientifique du Centre de didactique du Pôle qui a eu lieu le 7 décembre 2017.

Plusieurs supports ont été conçus pour ces deux événements : réalisation de dépliants, de fardes à rabats et de cartons d'invitation, communication sur le site internet ainsi que sur les réseaux sociaux. Une page web dédiée à la journée d'étude sur l'enseignement inclusif a été créée, donnant la possibilité de télécharger la note de synthèse, les exposés des intervenants ainsi que la vidéo projetée à l'occasion. Par ailleurs, 15 posters ont été créés particulièrement pour l'animation des ateliers pédagogiques de la deuxième journée scientifique du centre de didactique du 7 décembre 2017.

4.1.4 *Autres réalisations*

Poursuivant les objectifs fixés dans le plan de communication du Pôle académique de Bruxelles, une série d'activités de communication non citées ci-avant ont également été mises en œuvre au cours de l'année 2017, entre autres :

- Renforcement de la présence du Pôle sur les réseaux sociaux, notamment sur *Facebook*
- Création de la chaîne *YouTube* du Pôle

- Conception de supports graphiques permettant la promotion des études à Bruxelles
- Remontée des actualités du Pôle et l'agenda des 47 institutions (journées portes ouvertes, journées d'étude, conférences, etc.)
- Diffusion des informations relatives aux projets à l'initiative du Pôle
- Activation du compte de messagerie @poleacabruxelles.be
- Conception et mise en ligne de la version web du rapport d'activités 2016
- Participation au groupe de travail de la Plateforme logement étudiant

4.2 Plan de communication et charte graphique

Le plan de communication a été validé dans sa forme initiale lors du Conseil d'administration du Pôle du 23 septembre 2016. Trois modifications principales ont été apportées en 2017.

- La durée de validité du plan est fixée à quatre ans (2016-2020) afin d'évaluer sa pertinence et ses effets.
- Un point relatif à la charte graphique a été ajouté afin de rappeler que le Pôle académique de Bruxelles dispose d'une identité visuelle propre.
- Le document initial a été complété par un volet dans lequel il est recommandé aux établissements membres d'intégrer le logo de celui-ci sur leur site et/ou d'indiquer l'adresse url du site web du Pôle et ce afin de renforcer leur sentiment d'appartenance à l'association.

Des couleurs identitaires, des pictogrammes et d'autres éléments graphiques ont été ajoutés à la charte graphique dans le but d'apporter une dynamique et une visibilité claire au Pôle. Le logo est resté inchangé. La papeterie a été mise à jour en reprenant les nouveaux éléments graphiques. Le Conseil d'administration, réuni le 22 septembre 2017, a approuvé les changements susmentionnés.

Pour rappel, les lignes directrices du plan de communication sont les suivantes :

- 1) Faciliter la communication vers les publics-cibles afin de mieux faire connaître les missions ainsi que les services offerts par le Pôle
- 2) Susciter l'intérêt des membres des institutions du Pôle et leur collaboration
- 3) Organiser des événements qui permettent d'améliorer la visibilité du Pôle

L'objectif transversal est de mettre en avant les atouts de Bruxelles comme lieu d'étude et de vie.

4.3 Groupe de concertation sur la communication du Pôle (GCCP)

Le groupe de concertation sur la communication du Pôle (GCCP) est un organe informel créé en 2016 à l'initiative du CAIOR afin d'assurer une communication transversale entre les instances et comités du Pôle grâce à l'échange d'informations et de bonnes pratiques. La nécessité de garantir une concertation et des contacts entre les différents acteurs du Pôle académique de Bruxelles a motivé l'instauration de cette structure. Cependant, en raison des emplois du temps de chacun et de l'accumulation des réunions, il a été décidé au cours de la séance du CAIOR du 31 août 2017 de suspendre le GCCP et de privilégier à l'avenir des réunions ponctuelles avec les acteurs concernés en fonction des projets et des thématiques.

5. Enseignement supérieur inclusif

A travers les échanges entre ses membres et les contacts avec la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) veille au respect du Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif et élabore des pistes de réflexion afin de soutenir les étudiants handicapés ou à besoins spécifiques. Au cours de l'année 2017, trois réunions ont été organisées : le 18 janvier, le 27 avril et le 11 décembre. Lors de ces séances, plusieurs actions ont été envisagées afin de coordonner la politique d'enseignement supérieur inclusif dans les établissements du Pôle.

- 1) Organisation d'une journée d'étude intitulée *Quel parcours d'inclusion pour quel étudiant à besoins spécifiques ?*, qui s'est tenue le 10 février 2017
- 2) Propositions de modification du Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif
- 3) Suivi accordé aux questionnaires et courriers de la CESI
- 4) Présentation du projet d'accueil des étudiants en situation de handicap dans des résidences services par l'asbl *Hermione*
- 5) Perspectives pour l'année académique 2017-2018 et définition d'un nouveau projet élaboré par la Chambre

Les deux premiers projets sont évoqués plus en détails ci-après.

Par ailleurs, le Pôle établit le rapport annuel des activités menées dans le cadre de l'enseignement supérieur inclusif, coordonnées par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif. Ce rapport est transmis à la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES.

5.1 Journée d'étude : *Quel parcours d'inclusion pour quel étudiant à besoins spécifiques*

La première journée de réflexion organisée par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles s'est tenue le vendredi 10 février 2017 à la Haute Ecole Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine sur le campus Erasme. Celle-ci s'intitulait *Quel parcours d'inclusion pour quel étudiant à besoins spécifiques ?*

Environ 120 personnes ont assisté à cette journée dont quatre intervenants, qui se sont présentés au cours d'une séance plénière : Renault Tockert (Administrateur général de *Cap 48* et médiateur de la journée), Nadia Bezgai (Formatrice et animatrice de l'asbl *Badje*), Célia Grandhomme (Conseillère au service d'accompagnement pédagogique CEFES ULB) et Chantal Domboué (Juriste au Cabinet du Ministre Marcourt).

La journée s'est déroulée en trois phases. Une séance plénière introductive, ayant pour objet de contextualiser le concept de handicap d'un point de vue historique, a permis de faire un état des lieux de la situation. A cette occasion, les intervenants ont parcouru les modèles actuels et ont émis un rappel quant au cadre légal en application en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cinq ateliers thématiques étaient proposés ensuite :

- a) Maladies invalidantes
- b) Déficiences auditives
- c) Troubles de l'apprentissage
- d) Déficiences visuelles
- e) Troubles moteurs et personne à mobilité réduite

Leur but était d'élaborer un Plan d'accompagnement individualisé (PAI) correspondant à une situation définie. En vue d'une meilleure homogénéité, chacun d'eux englobait non seulement un étudiant en situation de handicap mais aussi des participants à la fois acteurs de l'enseignement supérieur, de la société civile (asbl ou autres), des services sociaux et des services d'accompagnement.

En guise de conclusion, Nicole Bardaxoglou, Présidente de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles, a repris les idées émises durant les ateliers et a mis en exergue les facteurs limitants (entre autres la mobilité, les aspects financier, architectural, personnel ou encore temporel) et les facteurs facilitants (notamment l'anticipation, la présence d'un accompagnateur, les ressources personnelles et matérielles ou encore l'attitude empathique). Enfin, la Présidente a souligné l'importance de l'individualisation.

Un montant de 5.000 euros a été octroyé par le Bureau du Pôle pour l'organisation de cette journée d'étude. Cette somme a permis de couvrir les frais d'impression pour les posters, le catering ainsi que l'engagement de jobistes.

5.2 Propositions de modification du Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif

Un groupe de travail a été formé par la CESI afin d'émettre des propositions de modification du Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif (points 1 à 5 ci-après). La mise en application de ces mesures pourrait être effective dès le mois de septembre 2018. Les annexes se rapportant au Décret seront révisées en conséquence.

Par ailleurs, les membres de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif plaident pour une augmentation des moyens financiers alloués par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de remplir l'ensemble des missions détaillées dans ledit Décret. Pour mémoire, 5% du budget du Service social étudiant de chaque institution est consacrée à l'enseignement inclusif.

Concernant les infrastructures, un groupe de travail de la CESI traite de la problématique. Il souhaite réaliser un cadastre global pour chaque établissement.

1) L'intitulé du Décret

L'objectif poursuivi par le groupe de travail à la CESI est de réduire le champ d'action du Décret actuel et de traiter uniquement des étudiants en situation de handicap. L'intitulé actuel du Décret « *enseignement supérieur inclusif* » apparaît comme ambigu et large. Il comprend d'autres cas tels que les étudiants entrepreneurs, les sportifs de haut niveau, les artistes, les étudiants parents, etc. De plus, la CESI ainsi que la ChESI ne s'estiment pas compétentes pour débattre de ces cas spécifiques.

Dès lors, il est proposé de nommer le Décret : « *Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap* ».

La convention des Nations Unies du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées a permis de répertorier les troubles ou les maladies reconnus comme handicap par le Décret en question :

- handicap physique ou mental ;
- troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, etc.) ;
- handicap sensoriel (auditif, visuel) ;
- maladies invalidantes.

2) L'objet du Décret

L'objectif poursuivi est de favoriser le développement de l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap, tout en prévoyant des ressources et des mesures à la demande de l'étudiant bénéficiaire ainsi qu'en organisant des aménagements raisonnables (matériels, pédagogiques ou psychologiques). Cela s'accompagne d'une série de mesures qui doivent être mises en œuvre avant et pendant les études afin de supprimer les obstacles rencontrés par l'étudiant dans son apprentissage et sa formation.

La notion d'insertion socio-professionnelle a été retirée, étant considéré que les établissements ne sont pas compétents en la matière.

3) Les étudiants bénéficiaires

L'étudiant en situation de handicap est reconnu comme bénéficiaire par son établissement d'enseignement à la suite d'une demande d'accompagnement introduite auprès du Service qualifié de l'institution. Elle ne doit se faire qu'une seule fois au moment de la première inscription dans le cas où la situation de l'individu devait être permanente (en cas de paralysie ou de dyslexie par exemple). Si l'étudiant change d'établissement au cours de son cursus, la reconnaissance de son handicap reste valable dans la nouvelle institution. Le Plan d'accompagnement individualisé peut quant à lui être modifié durant le parcours académique en fonction des activités d'apprentissage. Un point d'information a été ajouté concernant les aménagements raisonnables dont l'étudiant aurait bénéficié à l'école secondaire.

4) Les voies de recours

L'ensemble des voies de recours seront regroupées au sein d'un même article, en faisant des distinctions en fonction des cas. Afin de garantir une certaine équité, la CESI sera compétente pour valider les requêtes, et non plus les Chambres thématiques des Pôles.

5) Le Plan d'accompagnement individualisé (PAI)

Dans le cas où l'étudiant ne signe pas son PAI, l'établissement n'est pas obligé d'entreprendre des démarches spécifiques.

6. Logement

Depuis 2015, la Plateforme logement étudiant (PLE) coordonne la centralisation, à l'échelle bruxelloise, des offres de logements étudiants issues du marché privé – anciennement gérées par chacune des institutions d'enseignement supérieur – afin de permettre un accès égal et non discriminant à tous les étudiants. Pour ce faire, une base de données professionnelle et accessible en ligne, dénommée *MyKot*, a été conçue. Des conditions d'accès pour les bailleurs ainsi que pour les étudiants ont été créées. Il s'agit principalement d'un travail de médiation entre l'offre disponible et la demande de logements étudiants pour laquelle des outils spécialisés ont été développés, à savoir un site internet (<http://www.ple.brussels/>), un bail-type ainsi qu'une visite et un contrôle de la qualité et du prix de ces logements. La PLE assure également une veille juridique et dispense des conseils aux bailleurs ainsi qu'aux étudiants désireux de s'installer à Bruxelles. Depuis la création de la PLE, le Pôle académique la soutient financièrement dans l'organisation de ses missions en lui octroyant un subside annuel (15.000 euros en 2017).

Le partenariat entre le Pôle et la PLE est également souligné lors des salons SIEP. Durant l'année 2017, les deux associations ont tenu conjointement un stand à Bruxelles et en Wallonie afin de promouvoir la vie étudiante dans la capitale, tant en termes d'offres de formations et d'études que de logements.

7. Perspectives

Suite aux actions menées en 2017, les perspectives du Pôle académique de Bruxelles pour l'année 2018 en matière d'aide à la réussite et d'accès aux études, d'orientation et d'information, ainsi que de communication transversale sont détaillées ci-après. Elles ont été validées au cours de la réunion du Conseil d'administration du 8 décembre 2017.

Aide à la réussite et accès aux études

- 1) Participation à de nouveaux travaux au sein du groupe de réflexion dénommé AdAPTE
- 2) Animation d'ateliers sur les stratégies volitionnelles au sein du Pôle
- 3) Apprentissage des étudiants via une formation en *e-learning* axé sur les méthodes de travail ainsi qu'une réflexion concernant un module sur la réorientation
- 4) Analyse d'outils d'évaluation de la maîtrise de la langue française pour l'accès aux études supérieures
- 5) Organisation d'une troisième journée scientifique
- 6) Création de plusieurs dispositifs (formations, séminaires, observation en binômes) des enseignants qui interviennent en BLOC1 dans les universités
- 7) Poursuite du tutorat dans les écoles supérieures des arts
- 8) Participation aux réseaux des responsables des services d'aide à la réussite et des conseillers pédagogiques des hautes écoles
- 9) Travail spécifique sur la transition secondaire / supérieur avec les hautes écoles
- 10) Supervision de blocus encadrés (via un établissement de promotion sociale)
- 11) Tutorat dans les établissements de promotion sociale

Information sur les études et aide à l'orientation

- 1) Mise en œuvre des activités de conseil, de sensibilisation, d'orientation et d'informations sur les études supérieures au sein de la Cité des métiers de Bruxelles, par les trois *conseillers études supérieures*

- 2) Mise en place du processus de concertation et d'échange de réflexions entre les conseillers en études supérieures de la Cité des métiers et les conseillers en information et orientation des institutions d'enseignement supérieur
- 3) Engagement d'un chargé de mission à mi-temps dont les tâches seront les suivantes :
 - Piloter un groupe de réflexion destiné à identifier les pratiques et approches méthodologiques en matière d'information et d'orientation sur les études supérieures des institutions membres du Pôle académique de Bruxelles
 - Susciter de nouvelles initiatives en matière d'information et d'orientation sur les études supérieures dans le contexte bruxellois
 - Organiser des journées de réflexion / colloques / journées d'étude sur des thématiques liées à l'orientation et à l'information sur les études supérieures
 - Rechercher des financements dans le cadre de projets innovants liés à l'information et l'orientation sur les études
 - Au sein du Pôle, assurer le relais entre les institutions d'enseignement supérieur et le Comité d'accompagnement pour l'axe information-orientation et émettre des recommandations stratégiques et méthodologiques
- 4) Participation aux salons SIEP en Wallonie (La Louvière, Tournai, Namur et Liège) et à Bruxelles
- 5) Actualisation du catalogue des études et des formations via une exportation de la base de données de l'ARES
- 6) Promotion de la vie étudiante à Bruxelles grâce à la conception de supports de communication
- 7) Création d'un concours à destination des étudiants avec l'objectif de promouvoir Bruxelles comme lieu de vie et d'études

Communication transversale

- 1) Développement de la diffusion des informations relatives aux projets en cours (journée scientifique du Centre de didactique, événements ponctuels, etc.)
- 2) Intégrer les activités des *conseillers études supérieures* de la Cité des métiers de Bruxelles à la stratégie de communication du Pôle
- 3) Conception et diffusion de supports de communication
- 4) Renforcement de la présence du Pôle sur les réseaux sociaux, principalement sur *Facebook* (publication sur la page et partage des éléments postés par les institutions)

- 5) Remaniement du site internet (phase 2) : autonomie au niveau de la gestion, nouvelle arborescence et présentation de la page d'accueil
- 6) Mise à jour technique du moteur de recherche de formations du site web du Pôle afin d'assurer la compatibilité avec la base de données de l'ARES
- 7) Diffusion des événements des 47 institutions sur le site du Pôle académique de Bruxelles
- 8) Appui en communication aux initiatives organisées par le Pôle (Centre de didactique, ChESI, etc.)
- 9) Conception graphique d'une brochure sur l'enseignement inclusif

Partage des services et des infrastructures entre les institutions membres

- 1) Organisation d'une séance d'information relative au Règlement général sur la protection des données, dénommé RGPD

8. Annexes

8.1 Composition du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2017

Universités

- 1) Université libre de Bruxelles
- 2) Université Saint-Louis – Bruxelles
- 3) Université catholique de Louvain

Hautes écoles

- 1) Haute Ecole Léonard de Vinci
- 2) Haute Ecole Galilée
- 3) Haute Ecole EPHEC
- 4) Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
- 5) Haute Ecole Francisco Ferrer
- 6) Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
- 7) Haute Ecole Bruxelles-Brabant
- 8) Haute Ecole Lucia de Brouckère

Ecoles supérieures des arts

- 1) Conservatoire royal de Bruxelles
- 2) Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
- 3) Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
- 4) Ecole supérieure des Arts – École de Recherche graphique
- 5) Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles
- 6) Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
- 7) ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
- 8) Ecole supérieure des Arts du Cirque

Etablissements de promotion sociale

- 1) Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
- 2) Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée
- 3) Cours industriels
- 4) Ecole de promotion sociale Saint-Luc
- 5) EPHEC - Ecole de Promotion sociale
- 6) EPFC 1
- 7) EPFC 2
- 8) EPFC 3
- 9) EPFC 5
- 10) EPFC 7
- 11) EPFC 8
- 12) EPFC 9
- 13) Institut des carrières commerciales
- 14) Institut Paul Hankar
- 15) Institut d'optique Raymond Tibaut

- 16) Institut supérieur d'urbanisme et de rénovation urbaine
- 17) Institut Lallemand
- 18) Institut Machtens
- 19) Institut Roger Guilbert
- 20) Institut Roger Lambion
- 21) Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
- 22) Institut technique supérieur Cardinal Mercier
- 23) Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Evere-Laeken
- 24) Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Uccle-Anderlecht-Bruxelles
- 25) Cours de promotion sociale d'Uccle
- 26) Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
- 27) Institut technique de Namur
- 28) Institut de Formation de Cadres pour le Développement

8.2 Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2017

Yvon Englert	Université libre de Bruxelles
Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
Pierre Jadoul	Université Saint-Louis – Bruxelles
Damien Huvelle	Haute Ecole Léonard de Vinci
Jean Demaret	Haute Ecole Galilée
Colette Waternaux-Malcorps	Haute Ecole EPHEC
Brigitte Chanoine	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Dominique Daems	Haute Ecole Francisco Ferrer
Alexia Pasini	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Nicole Bardaxoglou	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Michel Van Krieken	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Frédéric De Roos	Conservatoire royal de Bruxelles
Benoît Hennaut	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Marc Streker	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
Laurence Rassel	Ecole supérieure des Arts – École de Recherche graphique
Daphné de Hemptinne	Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles
Laurent Gross	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Christophe Alix	École supérieure des Arts de l'Image « Le 75 »
Virginie Jortay	École supérieure des Arts du Cirque
Fabienne Vranckx	Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
Marc Willame	Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée

Tatiana Vander Stock	Cours industriels
Jean-Charles Hock	Ecole de promotion sociale Saint-Luc
Kristien Depoortere	EPHEC - Ecole de Promotion sociale
Valéry Berckmans	EPFC 1
Véronique Padoan	EPFC 2
Bénédicte Burton	EPFC 3
Geneviève Paul	EPFC 5
Sylvie Matis	EPFC 7
Nathalie Lerminiaux	EPFC 8
Bruno Charlier	EPFC 9
Christophe Gerard	Institut des carrières commerciales
Claude Pourbaix	Institut Paul Hankar
Nathalie Monier	Institut d'optique Raymond Tibaut
Christophe Washer	Institut d'urbanisme et de rénovation urbaine
Muharem Emini	Institut Lallemand
Stéphanie Pitz	Institut Machtens
Nicolas Goessens	Institut Roger Guilbert
Catherine Ceuppens	Institut Roger Lambion
Willy Vanweddigen	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
David Lemaire	Institut technique supérieur Cardinal Mercier
Katty Mertens	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Evere-Laeken

Lina Martorana	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Uccle-Anderlecht-Bruxelles
Françoise Leuxe	Cours de promotion sociale d'Uccle
Nicole Zanutel	Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
Jean-Michel Schnock	Institut technique de Namur
Françoise Lafaut	Institut de Formation de Cadres pour le Développement

Invités

Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles
Christian Bayi	Délégué du Gouvernement pour l'Université Saint-Louis – Bruxelles
Ingrid Bouilliant	Commissaire du Gouvernement pour les hautes écoles
Philippe Malfait	Inspecteur de l'enseignement de promotion sociale et de la lecture publique et pouvoir organisateur pour les écoles suivantes : Cours industriels, Institut Paul Hankar et Institut des carrières commerciales
Serge Lion	Directeur du Service d'audit interne à l'Université catholique de Louvain
Thierry Detienne	Délégué du Gouvernement pour le Pôle académique de Bruxelles
Alain Leveque	Vice-Recteur à l'ULB aux affaires étudiantes, aux services à la communauté et à la culture

8.3 Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2017

Universités	Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
	Pierre Jadoul <i>co-Président</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
	Yvon Englert <i>co-Président</i>	Université libre de Bruxelles
	Alain Leveque	Université libre de Bruxelles
	Philippe Emplit	Université libre de Bruxelles
	Kamel Daoud <i>Trésorier</i>	Université libre de Bruxelles
	Carine Guillaume	Université libre de Bruxelles
	Michel Loeb	Université libre de Bruxelles
Hautes écoles	Colette Waternaux-Malcorps	Haute Ecole EPHEC
	Nicole Bardaxoglou	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
	Alexia Pasini <i>co-Présidente</i>	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
	Brigitte Chanoine	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
	Dominique Daems <i>Secrétaire</i>	Haute Ecole Francisco Ferrer
	Damien Huvelle	Haute Ecole Léonard de Vinci
	Annick Jacobs	Haute Ecole Léonard de Vinci
	Jean Demaret	Haute Ecole Galilée
Ecoles supérieures des arts	Laurent Gross <i>Vice-Président</i>	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion

Etablissements de promotion sociale	Bénédicte Burton <i>Vice-Présidente</i>	EPFC
Etudiants	Robin Haubruge	FEF
	Alexis Prickartz	FEF
	Manon Sperati	FEF
	Ilias Karavidas	FEF
	Alessandro Scelfo	UNECOF
	Pauline Rosart	UNECOF
Personnels	Sandra Dejardin	CSC-Enseignement
	Jean-Claude Duquesne	SLFP
	Thierry Lavendhomme	CNE
	Grégory Lewkowicz	CGSP enseignement
	Fabienne Borin	CGSP enseignement
	René Hollestelle	APPEL / CGSLB
Invités permanents	Marc Streker	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
	Jacques Melin	Université catholique de Louvain
	Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles
	Thierry Detienne	Délégué du Gouvernement pour le Pôle académique de Bruxelles

8.4 Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2017

Yvon Englert <i>co-Président</i>	Université libre de Bruxelles
Pierre Jadoul <i>co-Président</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
Alexia Pasini <i>co-Présidente</i>	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Bénédicte Burton <i>Vice-Présidente</i>	EPFC
Laurent Gross <i>Vice-Président</i>	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Dominique Daems <i>Secrétaire</i>	Haute Ecole Francisco Ferrer
Kamel Daoud <i>Trésorier</i>	Université libre de Bruxelles
<i>Invitée permanente :</i> Corinne Duckstein	Université libre de Bruxelles
<i>Invité permanent :</i> Philippe Emplit	Université libre de Bruxelles

8.5 Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2017

Florence Vanderstichelen	Université catholique de Louvain
Fabienne Chetail Celia Grandhomme	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean	Université Saint-Louis – Bruxelles
Marie-Christine Biard	Haute Ecole Léonard de Vinci
Stéphanie Dondeyne	Haute Ecole Galilée
Nadine Rouge	Haute Ecole EPHEC
Sandrine David	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Nathalie Taymans	Haute Ecole Francisco Ferrer
Anne Mélice Sylvie Frère	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Nicole Bardaxoglou <i>Présidente</i>	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Michel Van Krieken	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Julie Ravets <i>Vice-Présidente</i>	Conservatoire royal de Bruxelles / Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre / Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Aurélie Arpigny	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
Cécile Dujardin	Ecole supérieure des Arts – Ecole de Recherche graphique
Muriel Parent	Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles – École supérieure des arts
Magali Sonnet	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Bernadette Mergearts	ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
Virginie Jortay	Ecole supérieure des Arts du Cirque

Pauline Rosart	UNECOF
Alexandro Scelfo	UNECOF
Adèle Godrie	FEF
Thomas Dumoulin	FEF
Nicolas Goessens	Invité permanent désigné par les établissements de promotion sociale (Institut Roger Guilbert)

8.6 Composition de la Commission des bibliothèques du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2017

Charles-Henri Nyns	Université catholique de Louvain
Muriel Baguet <i>Présidente</i>	Université libre de Bruxelles
Virginie Alavoine	Université Saint-Louis – Bruxelles
Luc De Meyer	Haute Ecole Galilée
Gisèle Paquet Pierre Rummens	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Liliane Aernoudt	Haute Ecole Francisco Ferrer
Pierre Seillier Etienne Coppin Agnès Avril	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Edith Deneulin	Haute Ecole Bruxelles Brabant
Catherine Meyfroid	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Olivia Wahnon de Oliveira	Conservatoire royal de Bruxelles
Régine Carpentier	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Aude Corbeau	Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles – École supérieure des arts
Céline Grand	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Olivier Piret	ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
Anne Hendrickx	Institut Roger Lambion
Anne Wouter	Centre de formation pour le secteur infirmier et de santé
Philippe Lorenzo	Institut supérieur d'urbanisme et de rénovation urbaine

8.7 Budget ajusté de l'exercice 2017

	Budget initial 2017	Modifications	Budget ajusté 2017
Recettes			
Fédération Wallonie Bruxelles Allocation 2017	261 000	800	261 800
Total	261 000	800	261 800
Dépenses			
<u>Secrétariat</u>			
- Personnel (0,5 ETP)	29 000	-9 000	20 000
- Fonctionnement	10 000		10 000
- Maintenance du site internet	5 700		5 700
<u>Comptabilité et secrétariat social</u>			
- Personnel (0,25 ETP)	18 000		18 000
<u>Accès aux études et aide à la réussite</u>			
- Personnel (1 ETP)	82 500		82 500
- Fonctionnement	5 000		5 000
- Projets	15 000	23 917	38 917
<u>Chargé de communication</u>			
- Personnel (1 ETP)	62 000		62 000
- Fonctionnement	5 000		5 000
- Plan de communication et projets	15 000		15 000
- Salons SIEP	15 000		15 000
Subside Asbl PLE : outil informatique	15 000		15 000
Chambre de l'enseignement supérieur inclusif : (journée d'étude)	5 000		5 000
Total	282 200	14 917	297 117
Résultat de l'exercice 2017	-21 200	-14 117	-35 317
Report du solde 2016			313 422
Résultat cumulé fin 2017			278 105

8.8 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2017

Philippe Emplit	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean	Université Saint-Louis – Bruxelles
David Lemaire	Institut technique supérieur Cardinal Mercier
Geneviève Halleux	Haute Ecole Léonard de Vinci
Sylviane Bachy	Pôle académique de Bruxelles

8.9 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2017

Corinne Duckstein	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean Véronique Eloy	Université Saint-Louis – Bruxelles
Olivier Demeurisse	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Willy Vanweddigen	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
Anne Pollet	Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles
Adriano Leite	Pôle académique de Bruxelles
Céline Bonnet	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers
Clément Vandenberghe	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers
Jennifer Wellens	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers

9. Table des matières

Introduction	1
1. Cadre institutionnel.....	3
1.1 Etablissements membres du Pôle académique de Bruxelles	3
1.2 Instances du Pôle académique de Bruxelles	3
1.2.1. <i>Assemblée générale</i>	4
1.2.2. <i>Conseil d'administration</i>	4
1.2.3. <i>Bureau</i>	5
1.2.4. <i>Chambre de l'enseignement supérieur inclusif</i>	5
1.2.5. <i>Commission des bibliothèques</i>	6
1.3 Gestion du Pôle académique de Bruxelles	7
1.3.1. <i>Répartition des pouvoirs</i>	7
1.3.2. <i>Etat de la situation du personnel</i>	7
1.4 Rapport de synthèse suite aux attentats du 22 mars 2016	8
1.5 Bilan financier	9
2. Centre de didactique de l'enseignement supérieur.....	11
2.1 Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite (CoDaC)	11
2.2 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite	12
2.2.1. <i>Poursuite du tutorat dans les écoles supérieures des arts</i>	12
2.2.2. <i>Formation aux « 7 profils d'apprentissage » dans les hautes écoles</i>	13
2.2.3. <i>Quatre projets dans les établissements de promotion sociale</i>	13
2.2.4. <i>Aides spécifiques aux étudiants pour soutenir leur mise au travail et le maintien de leur effort</i>	14
2.2.5. <i>Organisation d'une deuxième journée scientifique relative à l'approche-programme</i> 14	
2.2.6. <i>Accompagnement pédagogique des enseignants des hautes écoles de Bruxelles et du Hainaut</i>	15
2.2.7. <i>Formation des enseignants du BLOC1 dans les universités</i>	15
2.2.8. <i>Création d'un référentiel de compétences des responsables des services d'aide à la réussite</i>	16

3.	Information sur les études et l'aide à l'orientation.....	17
3.1	Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR) ..	18
3.2	Participation aux salons d'information sur les études (SIEP)	18
3.3	Création d'une Plateforme <i>information études supérieures</i> à la Cité des métiers de Bruxelles	20
4.	Communication	22
4.1	Actions menées dans le domaine de la communication transversale	22
4.1.1	<i>Contribution au projet HOPS piloté par l'ARES</i>	22
4.1.2	<i>Projet de remaniement du site web du Pôle</i>	22
4.1.3	<i>Evènements du Pôle académique</i>	23
4.1.4	<i>Autres réalisations</i>	23
4.2	Plan de communication et charte graphique	24
4.3	Groupe de concertation sur la communication du Pôle (GCCP)	25
5.	Enseignement supérieur inclusif	26
6.	Logement	30
7.	Perspectives.....	31
8.	Annexes.....	34
8.1	Composition du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2017.....	34
8.2	Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2017	36
8.3	Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2017	39
8.4	Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2017.....	41
8.5	Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2017	42
8.6	Composition de la Commission des bibliothèques du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2017	44
8.7	Budget ajusté de l'exercice 2017	45
8.8	Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2017	46
8.9	Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2017.....	47
9.	Table des matières	48



PÔLE
ACADÉMIQUE
DE BRUXELLES
www.poleacabruxelles.be

Les termes utilisés dans ce document sont entendus dans leur sens épiciène, de sorte qu'ils visent indifféremment les hommes et les femmes.

Rapport d'activités 2017

Coordination :

Sylviane Bachy, Corinne Duckstein,
Adriano Leite et Quentin Pirlot

Pôle académique de Bruxelles

Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 – CP 130

B – 1050 Bruxelles

www.poleacabruxelles.be

Avec le soutien de :



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES